



**Déclaration préalable
au comité de pilotage du SGAP SUD-OUEST
9 Juillet 2012**

Monsieur le Préfet,
Mesdames Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames Messieurs les représentants des organisations syndicales,

Le dernier comité de pilotage du SGAP s'est tenu le 10 juin 2011, depuis le SNAPATSI n'a eu de cesse de demander depuis plus d'un an que cette instance se réunisse dans les délais les meilleurs compte tenu des sujets importants à évoquer, et ce dans le cadre d'un dialogue social riche et constructif.

La charte du dialogue social fixe un cadre minimal au dialogue social non institutionnel (page 14), même s'il est et doit rester informel, le respect d'un minimum de règles ne pourra qu'en améliorer son efficacité. Comme les convocations accompagnées des éventuels documents préparatoires doivent être adressés par l'administration aux organisations syndicales au plus tard 8 jours avant la date de la réunion. De plus, un compte-rendu ou un relevé de conclusions doit être rédigé par l'administration est communiqué aux organisations syndicales ayant participé à la réunion.

Un projet d'instruction ministérielle demande la mise en place d'instances de dialogue social dans les SGAP, sous l'autorité des préfets de zone de défense et de sécurité, dans l'attente de la création de comités techniques et de comités d'hygiène et de sécurité dans chaque SGAP. Même si cette instance ne s'est pas réunie depuis plus d'un an, le SNAPATSI tient à souligner que le SGAP Sud- Ouest a anticipé ce dialogue social dans l'intérêt des personnels affectés dans les services du SGAP.

Outre les points qui sont inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, le SNAPATSI souhaite que deux points complémentaires soient portés à l'ordre du jour sur des thèmes qui préoccupent au quotidien les fonctionnaires du SGAP et dont ils attendent une réponse à l'issue de ce comité de pilotage.

- Aujourd'hui certains collègues, par ces temps de crise, ne peuvent « se permettre » de déjeuner au restaurant administratif, aucun aménagement n'est prévu pour leur permettre de déjeuner dans des conditions d'hygiène et de sécurité convenables. C'est pourquoi le SNAPATSI demande l'aménagement d'un local doté de fours micro-ondes et de frigo afin de donner aux agents la possibilité de conserver et réchauffer leurs déjeuners. En effet, lors de notre sondage auprès des personnels du SGAP affectés sur le site, plusieurs centaines d'entre eux y sont favorables ce qui légitime notre intervention aujourd'hui.
- En conformité des textes en vigueur, le SNAPATSI demande que soit mis à disposition des organisations syndicales représentatives des personnels du SGAP, un local syndical afin que chacun puisse y tenir des permanences.

Je vous remercie pour votre écoute, et je demande que cette déclaration préalable soit annexée au compte rendu de cette séance.

La représentante SNAPATSI